

Département de l'Hérault

ARRONDISSEMENT

DE BEZIERS

Objet :

FRAIS DE REPRESENTATION
DU MAIRE

N° : D - 2025 - 04 - 09 - 07

EXTRAIT DU REGISTRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
LA COMMUNE DE LESPIGNAN

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le 15 AVR. 2025

ID : 034-213401359-20250409-D2025_04_09_07-BF

SEANCE DU 9 AVRIL 2025

Présents : Mesdames et Messieurs Géraldine ESCANDE, Bernard GUERRERE, Françoise CRASSOUS, Yann RAMIREZ, Marie-Jeanne MULLER, Claude VIDAL, Didier MONTIER, René COUSIN, Marie-Josée GOTH, Agnès TOMASO, Thierry CELMA, Myriam AGUILA, Laure GIMENO, Julien RIBES, Ludivine ALBERT.

Procurations : M. Laurent FUSTER à M. Yann RAMIREZ, Mme Mylène NAUDIN à Mme Agnès TOMASO, Mme Marie CHOLLET à Mme Françoise CRASSOUS.

Absents : M. Jean-François GUIBBERT, M. Jean-Philippe GARCIA, M. Julien PUJOL et M. Olivier MONROS.

Secrétaire de séance : M. René COUSIN

Début de séance : 18h30

Le Conseil Municipal, considérant l'article 2123-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, décide d'indemniser le Maire du montant des dépenses supportées par lui dans l'exercice de ses fonctions.

L'assemblée vote, par 18 voix dont 3 procurations pour, 0 voix contre et 0 voix d'abstention la somme unique forfaitaire et annuelle de 2 000 €.

Nombre de Membres

Afférents Au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	22	18

LE CONSEIL

Dit que cette somme sera prélevée du C/65316 du BP 2025 de la commune pour lui être versée en une seule fois.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Secrétaire,

La Présidente,

Après dépôt en Préfecture
De l'Hérault le 10 Avr. 2025
Et publication ou notification
Du 15 AVR. 2025
Le Maire :



René COUSIN



Géraldine ESCANDE

